

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 13 mars 2025 à 13h30**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 13 mars 2025 à 13h30, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 25 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°CA20250301

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble,
Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2025.

Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 6
Total présents et représentés : 25
Nombre de votants : 24
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 25

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 25

X à l'unanimité des suffrages exprimés
☐ à la majorité des suffrages exprimés

Transmis au Rectorat le 14/03/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Document soumis à la délibération du Conseil d'administration du

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE GRENOBLE

12 DECEMBRE 2024

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est réuni le :

Judi 12 décembre 2024 à 13 heures 35,
sous la Présidence de Madame Christine GOCHARD,
dans les locaux de Grenoble INP - UGA et en visioconférence,
46 avenue Félix Viallet à Grenoble

ÉTAIENT PRÉSENTS

Professeurs et assimilés (collège A)

Marie-Laurence CARON, Étienne GHEERAERT, Laurent LEFEVRE, Thomas REVERDY

Autres enseignants et assimilés (Collège B)

Marion DOHEN, David EON, Oliwia KURTYKA, Stéphane MANCINI, Nicolas RUTY

Personnels Ingénieurs, administratifs techniques et de service IATS (Collège C)

Patrick GUILLOU, Nancy IACONO-NOUXET, Antoine LE GRAND

Étudiants (collège D)

Laurine BORD, Rémi MUSTIERE, Syméon TAUPIAC

Personnalités extérieures

Pascale BAYLE-GUILLEMAUD, Jacques GOUDET, Jacqueline MADRENNES

Personnalités qualifiées

Alexandre BARRE, Christophe BEGUINET, Christine GOCHARD, Isabelle MARGAIN,
Pascal MIOCHE, Serge PERUCCIO, Laurent RUBALDO

Membre de droit

Vivien QUEMA, Jean-François FRASES, Hubert HEMART

Invités

Lorena ANGHEL, Léa BALDET, Alice CAPLIER, Alexa CHEVALLET, Fanny CONTAT
Céline DARIE, Mnacho ENECHIM, Geoffroy ENJOLRAS, Jean-François FRASES,
Benoît GIROUD, Cécile GROS, Hervé GUIOL, Hubert HEMART, Yassine LAKHNECH,
E. MAURET, Eduardo MENDES, Frédéric NOEL, Ioannis PARISSIS, Emmanuel PASTUREL,
Thierry PERES, Stéphane PIGNARD, Bernard PINEAUX, Philippe PROTIN, Vivien QUEMA,
Delphine RIU, Pierre SEVEL, Alain SCORDEL, Isabella ZIN-TOMASINO

ABSENTS EXCUSES

Professeurs et assimilés (collège A)

Laurent DAVOUST

Étudiants (collège D)

Dylan BOUDAUD, Romane DUBOIS, Emmanuelle GIRARD, Romane GUEDON, Victor PRELY,
Élise VIRICEL

Personnalités qualifiées

Géraldine EYRAUD, Pierre-Alexandre FUHRMANN, Aimeric MOUGEOT, Emmanuelle PERRET
Valérie THEROND

Personnalité qualifiée désignée par le ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation

Pierre SEVEL

Membre de droit – Président de l'Université Grenoble Alpes

Yassine LAKHNECH

SOMMAIRE

1. Actualités & procès-verbal.....	5
a. Approbation procès-verbal séance du 10 octobre 2024 (<i>délibération</i>)	5
b. Actualités Grenoble INP - UGA	5
2. Stratégie et gouvernance.....	6
a. Consolidation des comptes 2023 (<i>délibération</i>).....	6
b. Budget rectificatif n°2 2024 (<i>délibération</i>).....	7
c. Modifications apportées aux Conditions de retour à l'équilibre (CRE) (<i>délibération</i>)	11
d. Plan d'action – Point d'étape (<i>information</i>).....	17
e. Budget initial 2025 (<i>délibération</i>)	17
f. Plan pluriannuel de performance (PAP) 2025/2028 (<i>délibération</i>)	22
g. Fondation partenariale Grenoble INP	25
Rapports 2023 et 2024 (<i>information</i>).....	25
Avenant aux statuts 2025-2030 (<i>délibération</i>)	25
h. Mise en actions du Conseil des transitions- Point d'avancement (<i>information</i>)	27
3. Formation, recherche, valorisation	27
a. Recrutement 2025.....	27
Nombre de places aux concours d'entrée des écoles pour la rentrée 2025-2026 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
Plateforme mon master : nombre de places et validation des attendus ainsi que des critères pour l'année 2025/2026 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
b. Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : présentation du budget prévisionnel de la CVEC 2025 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	27
c. Mise à jour des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 2024-2025 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
d. Règlements des études et des examens 2024-2025 (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	27
e. Ginsen Summer school : validation d'attribution d'ECTS et du tarif (<i>présenté en CEVU et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	27
4. Affaires financières	28
a. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Immobilier – Mise à jour (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	28
b. Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Informatique – Mise à jour (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	28
c. Création d'un centre financier dédié au labex MateriAlps (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	28
d. Approbation des cotisations pour les contrats Kic et Carnot (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	28
5. Ressources humaines	28
a. Campagne emplois 2025 rectificative (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération</i>)	28
b. Modification de la délibération RIFSEEP (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>)	29

6. Affaires réglementaires.....	29
a. Action sociale : subventions de la restauration pour les agents (<i>présenté en CSA et en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	29
b. Délibérations financières.....	29
Tarifs des dispositifs de formation professionnelle du DFP (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	29
Tarifs 2025 de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble INP - UGA (<i>présenté en CP</i>) (<i>délibération simplifiée</i>).....	30
7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général (<i>présenté en CP</i>) (<i>pour information</i>).....	30
8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du prochain CA (<i>tour de table</i>).....	30

La séance est ouverte à 13 heures 35. Le quorum préconisé par le règlement intérieur était atteint lorsque le conseil a procédé aux délibérations.

Christine GOCHARD

Cinq pouvoirs nominatifs ont été reçus en amont de ce Conseil d'administration :

- Pierre-Alexandre FUHRMANN a donné pouvoir à Jacques GOUDET ;
- Valérie THEROND a donné pouvoir à Laurent RUBALDO ;
- Laurent DAVOUST a donné pouvoir à Marie-Laurence CARON ;
- Emmanuelle PERRET a donné pouvoir à Christine GOCHARD.

Patrick GUILLOU

J'ai par ailleurs reçu un pouvoir d'Aimeric MOUGEOT.

Christine GOCHARD

Lors de la dernière réunion, les étudiants avaient demandé qu'un point soit porté à l'ordre du jour concernant la Maison de l'INP et les fêtes étudiantes. Le sujet est abordé en CEVU, et reviendra devant le CA en mars 2025.

1. Actualités & procès-verbal

a. Approbation procès-verbal séance du 10 octobre 2024 (délibération)

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrage exprimés.

Christine GOCHARD

J'ai oublié d'indiquer que nous avons un timing contraint, puisqu'une réunion importante est prévue à 17 heures 30.

b. Actualités Grenoble INP - UGA

Vivien QUEMA

Une mobilisation « Université en danger » a eu lieu le 3 décembre, orchestrée par France Université. Elle visait à alerter l'État sur les charges croissantes supportées par les universités, notamment l'augmentation des cotisations de 4 % au 1er janvier 2025. Nous attendons la nomination du nouveau ministre et la définition des projets gouvernementaux.

Au niveau de la gouvernance de Grenoble INP – UGA, nous expérimentons un nouveau directoire comprenant les huit écoles, huit laboratoires représentant les 28 laboratoires de l'établissement, l'équipe présidentielle, les directeurs de départements, et un représentant des directeurs de plateformes. La partie recherche du directoire est en cours de finalisation.

Concernant le groupe INP, dont nous faisons partie avec Toulouse, Bordeaux, Lorraine, et bientôt Nancy, un nouveau pilotage a été mis en place. L'intégration de l'INP Lorraine a été annoncée le 6 novembre 2024. Nous avons organisé des cérémonies de remise de diplômes dans nos écoles et une cérémonie pour les étudiants à statut spécifique le 5 décembre 2024. Je suis le nouveau président du bureau, pour un mandat de deux ans.

Nous avons enfin organisé la deuxième édition des trophées IN'Partners le 3 décembre 2024.

Au plan international, nous avons organisé les rencontres du réseau Cluster en octobre et tenu la première édition de la Unite ! Research School. J'ai pris la présidence du réseau RESCIF (qui regroupe des écoles d'ingénieur francophones) pour deux ans. J'ai fait partie de la délégation grenobloise au High Level Forum 2024 à Taiwan. Enfin, j'ai participé à la délégation des universités et écoles d'ingénieurs français aux Pays-Bas, pour visiter de grandes entreprises comme ASML.

Concernant la formation, nous avons obtenu des succès dans plusieurs appels à projets France 2030, notamment sur les produits biosourcés, le nucléaire et le spatial. Quatre autres projets sont en cours d'instruction.

2. Stratégie et gouvernance

a. Consolidation des comptes 2023 (délibération)

Hubert HEMARD

Depuis la loi LRU, nous nous présentons des comptes consolidés incluant notre filiale et notre fondation. À ce titre, nous faisons appel à une société qui réalise le travail de consolidation, qui consiste à n'établir qu'un seul compte financier. Les échanges inter-groupe sont annulés, et les différences de méthodes corrigées, pour aboutir à la reconstitution d'un bilan et d'un résultat pour l'ensemble du groupe.

La présentation doit être faite au plus près de celle du compte financier de l'établissement.

Les comptes consolidés concernent Grenoble INP - UGA, INPG Entreprise, Grenoble INP Investissement et la Fondation partenariale Grenoble INP.

Le résultat consolidé de l'exercice 2023 s'établit à -3 016 256 euros (contre +1 538 144 euros l'année précédente).

Christine GOCHARD

Le commissaire aux comptes souhaite-t-il apporter des commentaires ?

Fanny COUTANT

Je représente le collège des commissaires aux comptes pour l'audit de ces comptes consolidés, incluant la filiale et la fondation. L'année prochaine, un nouveau règlement modifiera légèrement la présentation. L'opinion du collège pour l'exercice

2023 est similaire à celle présentée pour les comptes sociaux de Grenoble INP - UGA.

Stéphane MANCINI

INPG Entreprise est bénéficiaire pour la deuxième année consécutive ; pourquoi cet établissement contribue-t-il si peu au résultat consolidé ?

Hubert HEMARD

La consolidation des comptes est une simple opération arithmétique. Quant à la contribution de la SA aux finances de l'établissement, je renvoie la question à la présidence.

Vivien QUEMA

La question sera instruite. La structure financière de Grenoble INP - UGA est celle décidée lors de la mandature précédente ; des réflexions sont en cours à ce sujet, et un choix politique pourra être assumé l'année prochaine.

Christine GOCHARD

Le sujet a été examiné lors de la Commission permanente du 28 novembre 2024, et n'a pas appelé de remarque.

Délibération portée au vote

« Après avoir entendu le rapport de l'agent comptable sur la consolidation des comptes, et la lecture de l'avis des commissaires aux comptes, le Conseil d'administration approuve la consolidation des comptes 2023 de Grenoble INP – UGA. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrage exprimés.

b. Budget rectificatif n°2 2024 (délibération)

Alain SCORDEL

Un premier budget rectificatif a été voté au mois de juin, pour procéder à des reports de crédits. Le budget rectificatif n°2 évalue le point de sortie et se fonde sur les remontées de toutes les composantes.

Le résultat a évolué négativement entre les deux budgets rectificatifs à hauteur de 1,6 M€, conduisant à un déficit de 6,5 M€. Les principales modifications sont les suivantes :

- déprogrammations des contrats de recherche et formation : évolution nette positive de 0,2 M€ ;
- gains sur les autres dépenses hors contrat : +0,5 M€ ;
- augmentations de recettes comme la subvention pour charges de service public : +0,5 M€ ;
- point de sortie de masse salariale : -1,3 M€ ;
- autres déprogrammations sur les autres recettes : -1,1 M€ ;
- variation négative entre les dotations aux amortissements vis-à-vis des « neutralisations » : -0,4 M€.

Malgré la dégradation du résultat, certains indicateurs s'améliorent : le fonds de roulement augmente (17 jours) en raison de la déprogrammation d'investissements et la trésorerie s'améliore (84 jours de fonctionnement), car moins de dépenses d'investissement sont prévues.

Patrick GUILLOU

D'où provient l'aggravation du point de sortie de masse salariale ?

Stéphane MANCINI

La Commission permanente a longuement débattu du tableau présenté. Elle s'est interrogée sur le fait que le nombre de jours de trésorerie diminue par rapport à 2023, alors que le montant absolu augmente.

Les projets sont censés ne pas avoir d'impact sur le résultat. Or, il apparaît que les appels à projets représentent 40 % du budget de l'établissement. Dans certains cas, ils conduisent à plus de dépenses que les recettes qu'ils génèrent. On ne peut pas considérer les projets comme une entité isolée. Même lorsque la trésorerie augmente en valeur absolue, les indicateurs financiers sont dégradés du fait précisément de l'influence des projets sur l'établissement. Les variations annuelles sont très importantes, et il faut imaginer des systèmes d'assurance inter-composantes, pour lisser ces effets et supprimer l'impact sur le socle du budget commun.

Laurent LEFEVRE

Combien représentent les amortissements sur le budget ?

Nicolas RUTY

La ligne « autres subventions » est grevée de 8 M€ entre le budget initial et le budget rectificatif. Cela s'explique-t-il par les déprogrammations ?

Vivien QUEMA

L'écart constaté en matière d'atterrissage de la masse salariale s'explique principalement par deux causes :

- mauvaise estimation du nombre de postes vacants en fin d'année (erreur de modélisation) ;
- écart dans le calcul de la masse salariale des agents Polytech Grenoble – INP, UGA et Grenoble IAE – INP, UGA, désormais rattachés à l'établissement, et dont le montant total s'élève à 20 M€.

Les projets coûtent effectivement de l'argent à l'établissement. De petites variations ont des conséquences sur les comptes de Grenoble INP - UGA. Il n'arrive pas qu'une dépense de projet soit plus élevée que prévu ; en revanche, l'établissement peut dépenser davantage (notamment par l'implication des différents services). Les projets ne conduisent pas au CRE, mais y contribuent.

En 2019, il y avait 1 M€ d'écart entre la dotation de l'État et la dépense de masse salariale réelle (favorable à l'établissement) ; en 2023, l'écart était de 3 M€ en défaveur de l'établissement. Le contexte inflationniste et l'existence d'un patrimoine immobilier démesuré, contenant notamment des passoires énergétiques, doivent également être cités.

Il faut effectivement mesurer l'impact des projets sur les finances de l'établissement. Le coût d'un projet devrait être nul pour Grenoble INP - UGA ; il faut l'anticiper en prenant en compte la charge réelle pesant sur les services de l'établissement au sens large. Les frais de gestion du projet doivent être pris en compte.

Un nouveau modèle économique et financier sera proposé dans la lettre d'orientation budgétaire de juin, puis pour la construction et le vote du budget initial 2026 en décembre. Ce modèle économique et financier devra vivre et évoluer. L'ancien ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche avait d'ailleurs parlé d'un nouveau modèle économique et financier des universités.

Il existe effectivement un important problème de gestion des projets. Les modalités de gestion sont différentes selon la typologie des projets. L'établissement souhaite adopter une approche beaucoup plus systématique de la question, par exemple en mutualisant la gestion s'il existe un besoin de 0,75 ETP dans un cas, 0,80 dans un autre, etc. Il est envisagé de mettre en place un pool de gestionnaires de projet. Un certain nombre d'établissements français se sont dotés de telles structures, et peuvent être utilisés comme modèles.

L'augmentation de la dotation aux amortissements de 0,5 M€ s'explique par les décisions d'investissement de la mandature précédente. La rénovation d'un bâtiment pour l'Ensimag vient notamment d'être livrée. Les amortissements représentent environ 4,5 à 5 M€ par an, soit la moitié du déficit. Tout investissement n'est pas amorti. Ceux qui ne sont pas financés sur fonds propres ne le sont pas. Ainsi, les travaux du bâtiment Viallet, engagés dans le cadre du CPER 15, et dont les crédits sont octroyés par l'État et la Région, ne donneront pas lieu à des amortissements. En revanche, l'établissement doit être vigilant à ce que l'enveloppe couvre effectivement le coût des travaux. Dans le cas du projet immobilier de l'Ensimag, qui a pris du retard, une dépense supplémentaire a dû être engagée, qui est imputée à l'établissement. S'agissant du bâtiment Viallet, les travaux prévus seront réduits pour être maintenus à un niveau inférieur à cette enveloppe (car les travaux immobiliers dépassent inévitablement leur budget initial).

Quant à la diminution des autres subventions, je transmets la question au directeur administratif et financier.

Alain SCORDEL

La réduction de 8 M€ est effectivement liée aux déprogrammations de contrats de recherche et de formation. Pour 2025, la programmation sera plus réaliste, ce qui devrait permettre d'éviter ces variations.

Christine GOCHARD

Je signale que le président de l'UGA ne peut pas participer à la séance, et transmet son pouvoir à Étienne GHEERAERT.

Nous pouvons passer à la délibération. Je précise que le Recteur de Région a rendu un avis favorable.

Rémi MUSTIERE

Nous notons que les travaux de la MINP ne pourront pas se faire. Son agrandissement est crucial pour la sécurité des étudiants, notamment lors des soirées festives. Actuellement, les étudiants doivent payer en espèces à des acteurs

illicites. L'agrandissement nous permettrait de ne pas dépendre de ces acteurs et de prendre pleinement nos responsabilités en tant qu'étudiants pour l'organisation de ces soirées.

En attendant, des mesures doivent être prises pour améliorer le service actuel. Le directeur, Jean-François BETAU, alerte sur la situation depuis longtemps sans être entendu.

Vivien QUEMA

La question posée est indépendante de celle des travaux de la MINP : même si la construction se faisait, elle ne serait pas réalisée immédiatement. Il faut traiter le sujet de la sécurité et de l'acteur mentionné ; c'est en cours. Lorsque les choses pourront être dites, elles le seront ; il n'est pas possible de communiquer dans l'immédiat.

Étienne GHEERAERT

Le CEVU est compétent sur le sujet ; une fois qu'il se sera prononcé, nous reviendrons sur ce sujet en CA.

Laurine BORD

Qu'en est-il de l'état actuel de la MINP ?

Vivien QUEMA

Le patrimoine de Grenoble INP - UGA doit être dans un état de salubrité et de sécurité ; ce n'est pas négociable. Nous réservons des sommes pour les travaux relatifs à la sécurité.

En matière de ressources humaines, nous ne pouvons pas engager de dépenses. Nous restreindrons la capacité d'accueil si nécessaire.

Nous faisons des concessions sur tous les plans : vie étudiante, recherche, formation, politique de primes. Ces choix sont faits collectivement, de manière équilibrée.

Rémi MUSTIERE

Nous soulevons ces problèmes, car la situation est préoccupante. À la MINP, un robinet a explosé devant moi. Il est nécessaire qu'une mise aux normes soit réalisée.

Vivien QUEMA

La sécurité est primordiale ; un bâtiment qui n'est pas sûr doit être fermé. C'est une exigence vis-à-vis des usagers. Il y a 200 000 mètres carrés de patrimoine ; s'il y a un doute, il faut le remonter. On ne transige pas sur la sécurité et la salubrité ; un budget a été consacré au sujet.

Christine GOCHARD

Vous avez soulevé des questions importantes, qui seront traitées en CEVU, puis à nouveau en CA au mois de mars 2025.

Vivien QUEMA

Vous pouvez également m'interpeller en dehors des CA.

Alice CAPLIER

Nous sommes tous tenus de repenser notre manière de travailler, compte tenu des contraintes financières. Les étudiants doivent aussi se réinventer. La vie étudiante peut être autre chose que des fêtes.

Délibération portée au vote

« *Le Conseil d'administration approuve le budget rectificatif n°2 pour 2024.* »

La délibération recueille 2 abstentions.

Elle est adoptée à l'unanimité des suffrage exprimés.

**c. Modifications apportées aux Conditions de retour à l'équilibre (CRE)
(délibération)****Vivien QUEMA**

Le tableau affiché présente une projection pluriannuelle de l'établissement, prenant en compte divers scénarios et décisions de l'État. Nous devons faire face à l'imprévu, c'est notre rôle. Nous avons projeté le budget jusqu'en 2027, conformément à la demande du Recteur de Région académique. Nos efforts actuels permettront d'améliorer notre fonds de roulement, notre résultat et notre trésorerie. Nous ne possédons cependant pas de marge de manœuvre.

Le Recteur pourrait juger notre projection insuffisante, mais il semble apprécier notre démarche sérieuse et nos réformes structurelles. Ces mesures devraient avoir un effet pérenne et croissant au-delà de 2027. Nous remercions le Rectorat pour sa confiance et sa lecture compréhensive de notre situation, au-delà des simples tableaux Excel. Si ce n'était pas le cas, les mesures devraient être beaucoup plus dures.

Les éléments conduisant à faire évoluer la feuille de route sont les suivants.

L'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français se trouve aujourd'hui dans un contexte financier contraint, rendu d'autant plus incertain au vu des discussions nationales sur les dépenses publiques. Une situation dénoncée par la tribune de France Université, cosignée par Grenoble INP – UGA, qui souligne qu'aujourd'hui 60 universités sur 75 se trouvent en déficit, malgré le rôle crucial qu'elles jouent pour l'avenir.

Dans cette situation contrainte, comme l'exige la réglementation après deux exercices déficitaires, une trajectoire de retour à l'équilibre à l'horizon 2027 a été présentée au Rectorat de Région et a reçu son aval le 27 septembre 2024. Cette feuille de route des conditions de retour à l'équilibre 2025-2027 a été validée en CA du 10 octobre dernier, après avis du CSA du 30 septembre 2024. Les travaux de finalisation du budget rectificatif 2024 et du budget initial 2025, en précisant certaines estimations, font apparaître un effort supplémentaire pour 2025 de 2,1 M€, nécessaire pour rester dans la trajectoire de la feuille de route.

Le directoire s'est penché sur les moyens à mettre en œuvre. Les discussions ont pu être constructives, et la quasi-totalité des décisions a été prise à l'unanimité.

Grenoble INP - UGA est un immeuble ; les écoles et laboratoires en sont les copropriétaires ; ils sont appelés à prendre les décisions. C'est ceux qui font l'établissement qui doivent déterminer les choix faits pour celui-ci.

Il a fallu changer le calendrier. La nouvelle feuille de route a fait l'objet d'échanges en CSA le 25 novembre ; cette instance a rendu un avis négatif le 29 novembre. Elle est aujourd'hui soumise au CA ; si elle est validée, elle sera mise en place et suivie régulièrement avec le Rectorat de Région.

Il s'agit de mettre en œuvre des mesures structurelles, tout en conservant le même nombre d'enseignants-chercheurs. Par ailleurs, des mesures doivent permettre de dégager des marges de manœuvre financières à court terme.

Un effort significatif est réalisé sur la masse salariale des IATS ; 38 postes devaient être supprimés ; leur nombre est porté à 58, dont 26 postes pour la seule année 2025.

Pour les dépenses de fonctionnement, le volet des heures complémentaires est diminué dès 2025. Les modalités de rémunération des heures de TP hors du service statutaire sont remises en conformité avec les règles qui s'appliquent aux établissements d'enseignement supérieur ; Grenoble INP - UGA est l'un des deux établissements qui dérogeaient jusqu'à présent.

En matière de patrimoine, la diminution totale ne change pas, mais commence à être mise en œuvre dès 2026.

La mesure de suppression des surveillances d'examen a été annulée, car sa mise en œuvre aurait été extrêmement complexe, voire aurait généré un coût supérieur à l'économie envisagée.

Le montant de la prime RIPEC est diminué, moyennant le maintien du nombre de bénéficiaires. Je répondrai à ce propos à la question posée sur les C3 et C2.

Le report d'un an supplémentaire du renouvellement des départs en retraite des enseignants-chercheurs est également décidé, portant l'économie à 221 k€ (contre 143 k€ précédemment).

Nous supprimons pour un an les 43 contrats doctoraux financés par l'établissement, ce qui représente une économie d'environ 1 M€ par an. Cependant, la majorité des doctorants sont financés par d'autres sources (CIFRE, projets européens, ANR).

Enfin, les exonérations de droits d'inscription sont réduites d'un montant de 400 k€ (au lieu des 200 k€ initialement prévus).

Le plan d'action se décline comme suit :

- instances de suivi du CRE avec le Rectorat de région et au sein de Grenoble INP – UGA ;
- projet de transformation de l'administration ;
- co-construction portant sur le modèle économique et financier de l'établissement ;
- renforcement du pilotage financier de l'établissement ;

- travaux sur la réduction du patrimoine immobilier.

Le CSA a rendu un vote défavorable le 29 novembre (3 voix défavorables, 2 abstentions et 1 voix favorable), assorti des commentaires suivants.

- Le dialogue avec les syndicats et les personnels est apprécié.
- La démarche de concertation et la transparence sont appréciées.
- Les mesures de la feuille de route dans ce contexte ont des chances de réussite, si elles sont correctement menées dans les années à venir.
- Le vote contre le CRE s'explique par l'incertitude du contexte général et son impact sur l'établissement et les personnels.

Pascal MIOCHE

Je connais deux écoles mieux que les autres. J'ai reçu des retours positifs sur la démarche et le dialogue mis en œuvre. J'ai en revanche l'impression que les directions d'école, situées au goulet d'étranglement, portent beaucoup du poids de ce plan ; il faudrait réfléchir à mieux les outiller, clarifier leur rôle dans la gestion des urgences, et déterminer si celles-ci doivent être gérées localement ou par l'établissement. L'objectif est d'apporter plus de fluidité pour que les directeurs restent opérationnels.

Thomas REVERDY

Nous saluons le travail réalisé avec les directeurs de laboratoire et d'école, notamment l'amélioration du dialogue et la transparence dans l'identification des mesures les moins pénalisantes. Nous apprécions également que Vivien QUEMA se soit associé à l'appel « Université en danger ». Nous saluons également la réflexion engagée sur le modèle économique, notamment sur le coût réel des projets. Le modèle peut accroître la charge de travail, sans mettre en œuvre les ressources permettant de l'assumer.

En revanche, il est problématique que la diminution de la masse salariale IATS soit articulée autour des départs, alors qu'elle devrait procéder d'une réflexion structurelle.

Nous souhaitons également être plus informés des dates, conditions et pistes envisagées.

S'agissant des heures de TP, il faut éviter que la mesure se traduise par une dégradation de l'encadrement des élèves. Un groupe de travail doit être envisagé.

Beaucoup de collègues sont très inquiets du gel des contrats doctoraux. Même si ce n'est qu'une part de l'ensemble, ces contrats participent aux équilibres à l'intérieur des laboratoires, au maintien d'une diversité de recherche. L'établissement est aujourd'hui dans une situation paradoxale, qui le conduit à être plus dépendant de l'extérieur : les projets pilotés par l'extérieur sont surabondés, ce qui réduit l'autonomie de la recherche sur la dotation propre de l'établissement.

Nicolas RUTY

Les élus du CA ont reçu un courrier du conseil restreint de Grenoble INP – Ense3, UGA, qui met en avant différents sujets d'inquiétude :

- réduction des postes d'appui à la recherche ;

- suppression du financement des doctorants (risque de perte de talents) ;
- report des remplacements (difficulté de recrutement des ATER, précarité des vacataires) ;
- RIPEC C3 : diminution de 20 % entendable, mais qui pourrait être étendue à la C2 (ce qui serait favorable d'un point de vue symbolique) ;

Il me semble que le progrès social a rarement été obtenu par la négociation. Ce qui fonctionne est le rapport de force : les congés payés n'ont pas été obtenus par des demandes polies. La démarche de France Université auprès du ministère doit être saluée à cet égard.

Quant à l'encadrement des TP, l'augmentation du nombre d'élèves par groupe pose problème, surtout avec la difficulté de trouver des encadrants – qui sont d'ailleurs généralement des PRAG ou MDC débutants. Cela envoie un mauvais signal, notamment pour les écoles comme Phelma, qui mettent en avant leurs TP.

Stéphane MANCINI

Auparavant, la suppression de postes devait être progressive et accompagnée, avec des remplacements temporaires et des outils pour améliorer la productivité. Maintenant, de nombreuses suppressions de postes n'ont plus ce caractère temporaire. Cette approche pose problème, surtout dans les services décentralisés où chaque départ a un impact significatif. Nous n'avons aucune visibilité sur les méthodes pour compenser ces départs ni sur les missions qui seront arrêtées. De plus, dans le budget 2025, les 300 000 € liés au financement de la transformation semblent disparaître, ce qui soulève des questions.

Vivien QUEMA

Cette somme est bien préservée ; c'est une question d'écriture comptable.

Stéphane MANCINI

Le manque de clarté dans la présentation du budget 2025 est problématique. Nous passons d'un déficit de 11 M€ l'année dernière à 21 M€ cette année, sans explication claire.

Il faudrait aussi se pencher sur la question des recettes. Le CRE se concentre uniquement sur les économies, mais ne donne pas d'information sur le financement futur. Cette approche semble contradictoire, notamment quand on parle de compenser les suppressions de postes par des projets tout en disant que ces projets sont en difficulté.

Christophe BEGUINET

Au-delà du risque réputationnel associé aux difficultés financières, les industriels ont besoin de l'établissement, ce qui devrait permettre à celui-ci de disposer de moyens supplémentaires (par un meilleur financement des projets, ou la mise en place de chaires, par exemple).

Jacqueline MADRENNES

Je voudrais souligner l'importance de la participation de l'établissement à la démarche Université en danger, et saluer le travail remarquable réalisé par les étudiants sur le sujet. Depuis l'autonomie des universités, ces dernières ont beaucoup subi. Comme toutes les collectivités, elles doivent gérer des baisses de

dotations et des charges non compensées (glissement vieillesse, hausses salariales).

Cela oblige l'établissement à adopter une approche comptable, mais il faut également avoir une position politique. L'argent public va à la formation et à la recherche, qui bénéficie in fine aux entreprises. Sur le territoire, on est très bienveillant vis-à-vis des entreprises par la construction de routes, d'arrêts de tramway ; la question se pose de ce qu'elles apportent en retour.

Les questions comptables doivent être prises en charge, mais sans pénaliser la formation et la recherche, au risque de peser à terme sur les entreprises. Les questions sont interdépendantes, et doivent être traitées comme telles.

Vivien QUEMA

Les directions sont effectivement à l'entrée du goulet d'étranglement du plan, car l'établissement est fait de ses composantes. Les écoles et laboratoires sont au cœur des choix stratégiques, ce qui constitue une charge de travail importante. Ils dirigeaient auparavant une structure ; s'y ajoute désormais le pilotage de l'établissement. Le directoire se réunira à 17 heures 30. Il faut effectivement se pencher sur la manière d'aider les directeurs ; dans un premier temps, il fallait les associer et construire la démarche avec eux.

Je remercie Thomas REVERDY pour ses retours positifs. La réflexion sur les IATS est rendue aussi structurelle que possible ; un groupe de travail se penche sur le sujet. Il s'agit d'adopter une vision globale, et de déterminer de quelles activités il est possible de se passer, lesquelles restent indispensables (inscription des étudiants, etc.) et lesquelles peuvent être gelées. Bien évidemment, le projet de transformation apportera une réponse bien plus satisfaisante, mais il ne pourra pas être mis en œuvre dans le calendrier nécessaire.

S'agissant des TP, une direction d'école a souligné qu'il fallait définir précisément ce que l'on entendait par l'acronyme. Certains TP sont aussi importants qu'un cours magistral. La question sera instruite, pour y apporter la réponse la plus satisfaisante. Le directoire a ainsi permis d'alerter sur ces différents sujets, instruits avec la direction de l'établissement.

La suspension des contrats doctoraux contribue à l'équilibre, mais n'est effectivement pas une mesure souhaitable. La situation est effectivement paradoxale lorsque les projets coûtent de l'argent à l'établissement. Il faut néanmoins prendre des mesures d'économie dans l'immédiat.

Les inquiétudes du conseil restreint de Grenoble INP – Ense3, UGA vis-à-vis de la réduction des postes d'appui à la recherche et à l'enseignement sont tout à fait compréhensibles. Il convient néanmoins de noter que les laboratoires devraient voir à l'inverse le nombre de IATS augmenter. La réduction du nombre de doctorants est effectivement préjudiciable. La suspension des remplacements des départs en retraite n'est pas un progrès. Le recrutement des vacataires est effectivement difficile ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il est prévu de maintenir le nombre d'enseignants-chercheurs en 2028.

L'absence de réduction de la C2 s'explique par le fait qu'elle est liée à la prise de responsabilités, donc de tâches supplémentaires. On ne candidate pas à la C2. La

C3 est une prime au mérite, qui ne requiert pas de travailler plus, mais vise à reconnaître une contribution plus importante. Si l'on touche aux C2, seules la mienne et celles des directeurs d'école resteraient intouchées (puisqu'elles sont définies par l'État), ce qui ne semble pas opportun.

S'agissant du rapport de force, ce qui fonctionne est de porter des revendications justifiées.

Pour les TP, il faut probablement se poser la question de mettre en place des règles de rotation au sein des composantes. Je souhaite que les charges tournent entre les différents enseignants.

Le recours aux postes temporaires est effectivement arrêté. Nous n'avons plus les moyens pour cela, sauf si nous trouvons des sources d'économies additionnelles. La question de la gestion des départs est régulièrement abordée lors de nos réunions.

La méthode est en cours d'élaboration ; elle fait l'objet de débats importants, et sera communiquée ultérieurement.

La question des recettes est effectivement importante ; j'ai d'ailleurs rendez-vous prochainement avec le DGESIP à ce sujet. Le CRE prévoit des augmentations de recettes, mais il faut être prudent à ce sujet. La mise en place de chaires requiert un travail important pour les collègues.

Je suis conscient des risques liés à notre situation, notamment en termes réputationnels, mais je reste optimiste. Grenoble INP - UGA a tous les atouts pour se rétablir. Il doit par ailleurs apporter sa part au rétablissement de l'État. Le classement du *Figaro* est paru aujourd'hui ; un certain nombre d'écoles gagnent des places.

Il existe effectivement des besoins chez les industriels, mais il faut prendre en compte la charge pesant sur les personnels.

Enfin, merci pour votre intervention, Madame MADRENNES. Elle était très politique, comme vous l'avez vous-même relevé. La question du financement de la recherche par l'État reste un débat national. Je reconnais que nos décisions actuelles, comme le gel temporaire de postes, fragilisent temporairement notre institution. Cependant, nous avons fait de notre mieux pour minimiser cet impact, compte tenu du contexte financier difficile.

Christine GOCHARD

Avant que nous procédions au vote, je précise que Victor PRELY a donné pouvoir à Laurine BORD et Emmanuelle GIRARD à Rémi MUSTIERE.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve la nouvelle feuille de route conditions de retour à l'équilibre (CRE) telle que présentée en séance. »

La délibération recueille 19 votes favorables, 10 votes défavorables, 4 abstentions. Elle est adoptée à la majorité.

Christine GOCHARD

Je note en tant que présidente du CA que nous partageons l'attachement à l'excellence de la formation et de la recherche. Les décisions ne sont pas prises à la légère et sont le fruit d'arbitrages difficiles.

Je salue la méthode mise en œuvre par l'administrateur général ; la transparence et la co-construction sont essentielles.

Je suis convaincue que ces choix ne remettent pas en cause notre ambition collective d'excellence. Nous devons continuer à travailler pour obtenir des financements adéquats et optimiser notre gestion financière. En tant que dirigeante d'entreprise, je tiens à préciser que de nombreuses entreprises du territoire ont à cœur de contribuer à l'intérêt général, au-delà de la simple performance financière.

Christophe BEGUINET

Elles proposent des emplois aux jeunes diplômés ; cela compte aussi.

d. Plan d'action – Point d'étape (*information*)**Vivien QUEMA**

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- lancement du projet de transformation de l'administration (mi-septembre) ;
- progression dans notre capacité à piloter financièrement l'établissement (dès septembre) ;
- réduction de la superficie immobilière exploitée.

Les premiers travaux réels devraient débuter en février 2025.

e. Budget initial 2025 (*délibération*)**Geoffroy ENJOLRAS**

Je souhaite revenir sur le contexte dans lequel ce budget a été élaboré :

- une situation internationale toujours complexe :
 - contexte géopolitique complexe et tendu ;
 - forte volatilité du coût des fluides ;
- une incertitude forte sur la politique et l'économie nationale :
 - pas de majorité parlementaire ; incertitude sur le contenu et le vote du budget 2025 ;
 - absence de maîtrise du budget de l'État ; chute des recettes et dérapage des dépenses ;
 - surendettement chronique de l'État français ; pression sur les taux d'emprunt et le financement ;
- des enjeux très forts pour l'enseignement supérieur :
 - hausse des crédits en trompe-l'œil de +89 M€ (inflation, fléchages internes) ;
 - plan d'austérité budgétaire ; gel des crédits de précaution ;

- mesures salariales non compensées : glissement vieillesse technicité (toujours bien présent), CAS pensions (nouveau 2025) ;
- au moins 60 universités sur 75 en déficit annoncé ;
- menaces sur certaines politiques publiques (alternance).

Le contexte interne doit également être pris en compte :

- Grenoble INP - UGA atteint désormais son périmètre définitif :
 - création du grand établissement Université Grenoble Alpes au 1^{er} janvier 2024 ;
 - transfert d'une grande majorité des personnels Grenoble IAE/Polytech Grenoble à la même date ;
 - transfert du patrimoine Grenoble IAE/Polytech Grenoble au 1^{er} janvier 2025 ;
- Un établissement très dynamique :
 - obtention de grands projets pédagogiques et de recherche ;
 - positionnement en pointe sur le DD&RS ;
- mais très affaibli au niveau financier :
 - suite d'exercices déficitaires (2023, 2024...) et une insuffisance chronique d'autofinancement ;
 - un fonds de roulement très bas qui obère les capacités d'investissement ;
 - facteurs externes : coût des fluides, non-compensation de mesures RH ;
 - facteurs internes : augmentation de la masse salariale recrutée sur ressources propres (enseignants-chercheurs, IATS), de certaines dépenses de fonctionnement/patrimoine, et des amortissements.

Le CRE met en place les conditions de retour à l'équilibre. Il est défini par l'article R.719-104 du Code de l'Éducation. Élaboré en 2024 (avec un ensemble de mesures conjoncturelles et structurelles), il produira ses premiers effets en 2025. La trajectoire de rétablissement porte à l'horizon 2027-2028.

Le calendrier d'élaboration du budget s'est entremêlé avec celui du CRE :

- dialogues stratégiques de gestion (juin-juillet), remontées des services/composantes (septembre) ;
- élaboration du CRE (juin-juillet) et ajustements (octobre-novembre) ;
- instruction du budget et passage en directoire (octobre-novembre).

Le CRE donne un cadrage et une visibilité pour les prochaines années :

- point de référence : BR 1 2024 (qui prévoyait une cible de déficit à -4,8 M€ pour 2024) ;
- cible : BI 2025 : déficit à -4,1 M€ (hors CAS pensions, qui pèse 1,4 M€, non financé à ce jour) quel que soit l'atterrissage 2024 ;
- nécessité d'efforts substantiels sur le fonctionnement, la masse salariale et les investissements dès 2025 ;

- ajustements possibles sur les moyens d'y parvenir.

Il est nécessaire de mettre en cohérence l'ensemble des projets politiques des entités de l'établissement pour sortir de la période 2025/2027 avec encore plus d'atouts.

Un nouveau cadre de gouvernance a été expérimenté à partir du constat de la désynchronisation des projets politiques (équipe présidence et composantes). Depuis octobre, trois directoires ont été créés (formation, recherche et plénier), avec les composantes, pour décider les sujets politiques.

Des chantiers structurants sont en outre en préparation, avec le plan de transformation de l'établissement et la mise en place d'un nouveau modèle économique et financier.

Je tiens à remercier les participants à l'élaboration du budget, qui ne recevra pas l'assentiment de tous les administrateurs, mais qui a fait l'objet d'un travail collectif.

Le budget acte une dégradation du compte de résultat patrimonial, à -5,5 M€ (dans l'enveloppe votée lors du dernier CA, à laquelle s'ajoute le CAS Pension).

Le fonds de roulement chute de façon très importante, mais reste contrôlé et dans le cadre qui avait été fixé. La dynamique d'investissement se poursuit pour les reliquats de projets déjà décidés auparavant ; tous les projets immobiliers sont désormais revisités (ce qui sera perceptible dans le budget 2026).

Le budget a été construit dans le cadre du CRE. L'objectif fixé lors de celui-ci était d'atteindre un résultat déficitaire de -4,1 M€.

En novembre 2024, toutes les universités et écoles d'ingénieur ont appris que le taux du CAS Pension allait évoluer de 4 points. L'impact est une charge supplémentaire de masse salariale s'élevant à plus de 1,4 M€. Celle-ci n'est pas compensée dans le cadre du versement de la subvention pour charges de service public.

Enfin, le CRE a été construit sur la base du BR1 de 2024. Suite à la remontée budgétaire, il a fallu adapter quelques mesures supplémentaires pour absorber l'augmentation de certaines charges.

Les économies portent notamment sur la masse salariale (2,5 M€), le fonctionnement (1 M€) et la dotation aux amortissements (0,4 M€).

Christine GOCHARD

Je voudrais saluer l'effort de pédagogie et de synthèse dans la présentation. Le BI 2025 décline le CRE.

Stéphane MANCINI

Je m'interroge sur le solde budgétaire négatif de 21 M€ pour 2025, comparé aux 12 M€ de l'année précédente. Cet écart de 10 M€ n'est pas clairement expliqué dans le rapport. De plus, les projets fléchés montrent de fortes variations annuelles, passant de -4 M€ à +3 M€ l'année suivante. Pourquoi ces fluctuations ne sont-elles pas lissées ?

David EON

Polytech Grenoble – INP, UGA a fait part d'une inquiétude majoritaire sur le budget. L'école a une histoire particulière ; l'intégration de l'établissement a été décidée, car la perspective d'emploi était plus positive à Grenoble INP - UGA, et parce qu'elle avait du sens du point de vue du site. La situation actuelle génère de l'inquiétude. Je crains qu'il soit difficile de récupérer les cerveaux laissés de côté, au-delà des chiffres.

Laurent LEFEVRE

J'avais déjà eu l'occasion de formuler des remarques relatives au pilotage par les indicateurs, qui génère une pression importante sur les personnels.

Entre le BI 2024 et le BR2 2024, le compte de résultat patrimonial se dégrade nettement, mais le fonds de roulement s'améliore.

S'agissant des amortissements, je n'ai pas compris la réponse apportée. J'ai l'impression que la piste des recherches de recettes supplémentaires a été éludée.

Je m'interroge sur la pertinence de prendre des décisions aussi radicales concernant la suppression de nombreux postes, alors que de nombreux services sont déjà sous tension. Personnellement, je ne suis pas convaincu que nous ayons une vision claire de la situation, malgré six mois de questionnements. Je pense qu'il faudrait plutôt affirmer une position politique plutôt que de se baser uniquement sur ces indicateurs.

Serge PERUCCIO

Avez-vous engagé une réflexion vis-à-vis du transfert du personnel de Polytech Grenoble – INP, UGA ?

Vivien QUEMA

La situation est déficitaire ; à titre personnel, je ne suis pas inquiet, considérant que l'établissement a tous les atouts pour se redresser. Polytech Grenoble – INP, UGA a quitté un établissement déficitaire pour rejoindre un établissement déficitaire, et porte une part de déficit. Le courrier m'a surpris ; j'y répondrai. Polytech Grenoble – INP, UGA représente désormais un huitième des formations de l'établissement ; c'est une composante comme les autres.

Étienne GHEERAERT

Vous vous faites l'écho de l'impression que les personnels ont été trompés sur la situation de Grenoble INP - UGA. Or, Polytech Grenoble – INP, UGA appartient à Grenoble INP - UGA depuis cinq ans. Le fait que les personnels soient directement employés par Grenoble INP - UGA ou simplement mis à disposition de l'établissement n'a pas d'impact.

Vivien QUEMA

Le fait de rejoindre Grenoble INP - UGA - UGA était une décision stratégique et non budgétaire.

Nous sommes un établissement d'avant-garde en ingénierie et management, avec un vaste réseau de partenariats. Concernant le déficit potentiel, je propose d'en réévaluer l'impact dans quelques années. Notre feuille de route, élaborée depuis avril, n'est pas basée sur d'hypothétiques bonnes surprises budgétaires. En tant

que chef d'établissement, je ne peux pas compter sur des imprévus positifs. Nous avons pris le temps nécessaire pour construire un plan solide. Les décisions prises ne sont pas radicales, mais nécessaires. Notre approche est collective, impliquant toutes les directions de l'école dans un projet d'établissement global. Nous construisons un avenir commun tout en respectant les spécificités de chacun. Je comprends les inquiétudes légitimes suscitées par ce plan, mais j'ai confiance en notre établissement et ses atouts exceptionnels pour l'avenir.

Geoffroy ENJOLRAS

Notre objectif est d'améliorer nos modèles économiques et financiers pour réduire la variabilité entre les budgets rectificatifs (BR) et offrir plus de visibilité. Il existe trois types de comptabilité dans l'État : générale, budgétaire et patrimoniale. La comptabilité présentée ici est en droits constatés, rattachant les produits et dépenses à l'exercice qui les a générés. Cette méthode se rapproche le plus de la réalité financière, bien qu'elle puisse différer des flux de trésorerie effectifs observés dans la comptabilité budgétaire. Ces différentes approches comptables permettent une vision complète de la situation financière de l'établissement.

Alain SCORDEL

S'agissant du lissage des reports de crédits, les comptes présentent les recettes et dépenses de fonctionnement, et pas d'investissement. Le solde budgétaire de 21 M€ représente la différence entre recettes encaissées et dépenses décaissées. Concernant les contrats, nous avons demandé aux laboratoires et composantes d'évaluer leurs dépenses pour 2025 et de retravailler leurs budgets. Il y a un décalage de 14 M€ entre recettes et crédits de paiement sur la partie patrimoine, et 6 M€ sur les autres secteurs. Malgré ces décaissements importants, la trésorerie devrait rester à 17 M€ en fin d'année, ce qui montre une situation maîtrisée.

Christine GOCHARD

Avant le vote, je signale que Jacqueline MADRENNES donne son pouvoir à Alexandre BARRE et que Serge PERUCCIO donne son pouvoir à Christophe BEGUINET.

Délibération portée au vote

« *Le Conseil d'administration approuve le budget initial pour 2025.* »

La délibération recueille 19 votes favorables, 10 votes défavorables, 4 abstentions

Elle est adoptée à la majorité.

Étienne GHEERAERT

Les subventions aux associations étudiantes ont été mentionnées en commission permanente. Il a été dit qu'une association avait reçu une subvention moindre, ce qui n'est pas prévu par le budget ; nous examinerons le sujet.

Vivien QUEMA

Merci pour le vote du budget, qui est un élément essentiel. Si le budget n'avait pas été voté, l'établissement aurait été placé dans une situation extrêmement précaire à partir du 1^{er} janvier 2025.

J'adresse à nouveau mes remerciements aux membres du directoire, qui ont joué un rôle déterminant dans la construction de ce budget.

f. Plan pluriannuel de performance (PAP) 2025/2028 (délibération)

Étienne GHEERAERT

Le Projet Annuel de Performance (PAP) et le Rapport Annuel de Performance (RAP) sont des instruments de pilotage de l'établissement.

Ils comprennent des indicateurs de performance, des indicateurs liés au projet stratégique, et des indicateurs d'amélioration continue. Nous sommes en train de revoir ces indicateurs pour les simplifier et les rendre plus cohérents. En mars, nous présenterons les nouveaux indicateurs d'amélioration continue et les indicateurs objectifs liés au projet de transformation. Aujourd'hui, nous nous concentrons uniquement sur les indicateurs de performance du PAP. Nous avons réduit leur nombre d'environ 130 à un nombre plus gérable, en les alignant sur l'ambition et l'identité de l'établissement. Ces indicateurs sont organisés selon deux axes principaux.

Pour 2025/2026, les indicateurs sont les suivants :

1. Formation

- Évolution des inscrits et diplômés
- Indicateur de diversité sociale des diplômés
- Taux d'étudiantes
- Taux d'étudiant.es d'IngéPLUS intégrant une école d'ingénieur
- Taux d'insertion professionnelle des diplômés
- Taux de poursuite en thèse
- Taux de satisfaction des étudiant.es par leurs études

2. Vie étudiante

- Nombre d'étudiants à parcours ou statuts spécifiques
- Nombre d'initiatives étudiantes soutenues

3. Recherche

- Montant total du soutien de l'établissement à l'animation scientifique
- Taux de réponses à l'appel « gros équipement » incluant une analyse d'impact
- Nbr ERC, IUF en cours
- Nb de laboratoires internationaux dans les pays en développement
- Nbr de scientifiques étrangers accueillis et nbre de mois cumulés
- Nbr de publications à « forte reconnaissance internationale » cosignées avec un partenaire étranger

4. Innovation

- Startups créées par les étudiants ou personnels

- Conventions et contrats avec entreprises ou collectivités
- Étudiants, diplômés entrepreneurs, personnels entrepreneurs
- Nbr d'actions multi-écoles auprès des entreprises (chaires...)

5. Relations internationales

- Taux d'étudiants internationaux dans nos formations
- Taux de diplômés avec une mobilité sortante qualifiée
- Nbr de conventions et contrats avec entreprise à l'étranger ou université dans nos réseaux
- Nbr de formations à l'international

Oliwia KURTYKA

Des indicateurs portent-ils sur l'« ubérisation » de l'enseignement ?

Étienne GHEERAERT

Non, mais nous suivons le pourcentage d'enseignants-chercheurs titulaires d'une HDR et ceux titulaires d'un doctorat.

Antoine LE GRAND

Je doute de la pertinence de l'indicateur sur les diplômés avec une mobilité sortante qualifiée, car la majorité de nos formations l'exigent déjà. Un indicateur de qualité plutôt que de quantité serait peut-être plus approprié.

Étienne GHEERAERT

L'indicateur de mobilité qualifiée se réfère aux critères de la CTI, exigeant un semestre complet. Actuellement, nous sommes à 60 % et visons les 100 % pour respecter les nouvelles règles de la CTI.

Nicolas RUTY

Le critère relatif au nombre de publications à forte reconnaissance internationale me fait penser à notre discussion sur le CoARA (« Coalition on Advancing Research Assessment ») ; dans quelle mesure en tiendra-t-il compte, concernant notamment le sujet de la science ouverte ?

Étienne GHEERAERT

Il s'agit d'une mesure de la qualité de la recherche qui respecte l'esprit de la démarche CoARA dès lors que l'indicateur n'est pas individualisé, mais suivi de manière globale pour l'établissement.

Stéphane MANCINI

Il est pertinent de suivre des indicateurs, mais ils ne sont pas étanches les uns aux autres. Les ERC et IUF sont positifs, mais pèsent sur les collègues ; de même, une éventuelle progression du nombre d'inscrits diplômés se confronte à la réduction des moyens.

Étienne GHEERAERT

Il n'est pas établi que ces indicateurs devaient nécessairement progresser. Nous fixons des seuils d'alerte, plutôt que des objectifs de croissance. Il n'y a notamment pas de volonté de voir le nombre d'inscrits progresser.

Isabella ZIN-TOMASINO

La question de la répartition des différents types de formation est en cours de discussion.

Étienne GHEERAERT

Les indicateurs internes proposés sont les suivants :

- ressources humaines ;
- mixité H/F dans la réussite au recrutement des personnels ;
- personnels déclarés en situation de handicap ;
- nombre d'heures de formation suivies par un personnel ;
- personnels satisfaits par leur travail ;
- mixité H/F dans le pilotage de l'établissement et de ses ;
- composantes (direction et instances) ;
- finances ;
- dépenses de personnel sur produits encaissables ;
- niveau du fonds de roulement en nombre de jours ;
- niveau de la trésorerie ;
- chiffre d'affaires formation professionnelle ;
- organisation-gouvernance ;
- taux de marchés disposition sociale, environnementale, PME ;
- intensité des émissions par rapport à 2019 par personne

Patrick GUILLOU

Parmi les indicateurs de ressources humaines, il faudrait ajouter le nombre d'agents ayant fait appel à au service d'alerte RPS.

Emmanuel PASTUREL

L'information est déjà disponible dans le RSU.

Étienne GHEERAERT

Le point est reporté avec les alertes VSS. Il s'agit effectivement d'un indicateur pertinent.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve le plan pluriannuel de performance 2025/2026. »

La délibération recueille 2 abstentions.

Elle est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Vivien QUEMA

J'ai oublié d'indiquer en début de séance dans les informations de l'établissement que Grenoble IAE – INP, UGA est désormais membre de la Conférence des grandes écoles.

g. Fondation partenariale Grenoble INP - UGA

Rapports 2023 et 2024 (information)

Benoît GIROUD

En 2023, la fondation s'inscrit dans une dynamique de croissance. La perte enregistrée diminue sur l'année. Elle fonctionne à partir de ses fonds propres, mais également des fonds dédiés (fléchés sur des projets et financés par des mécènes).

La fondation suit trois programmes de soutien :

- MyFondation (aide aux étudiants) ;
- FasTrack (encadrement des relations avec les entreprises) ;
- chaires d'excellence industrielle.

Dix chaires sont actives à date ; plusieurs sont en cours d'élaboration.

Le budget 2024 sera excédentaire ; cela permettra à la fondation de reconstituer ses fonds propres et de s'inscrire dans une dynamique positive.

Le plan d'action pluriannuel 2025/2029 s'articule autour de trois points :

- participer aux transformations sociales, sociétales et environnementales vers une société responsable, durable et éclairée ;
- favoriser la diversité dans l'accès à la formation et la connaissance au sein de Grenoble INP – UGA ;
- conserver et s'appuyer sur les fondamentaux de la Fondation autour de ces trois piliers : excellence, citoyenneté, international.

Grenoble INP - UGA soutenait jusqu'à présent la fondation à hauteur de 50 k€ par an ; en contrepartie, des versements sont faits directement de la fondation à l'établissement, aux écoles et aux laboratoires (1,36 M€ sur cinq ans).

Il est demandé dans le cadre du PAP 2025-2029 de maintenir le soutien de 50 k€ par an.

Avenant aux statuts 2025-2030 (délibération)

Cécile GROS

Les statuts de la fondation, votés par le CA le 3 décembre 2009, comportent un article 6 comportant un programme d'action pluriannuel. Un premier avenant a été signé pour le renouveler pour la période 2015/2019 et un deuxième pour la période 2020-2024 ; il est proposé de voter un nouvel avenant pour l'exercice 2025-2029.

Rémi MUSTIERE

Je prends le temps de vous expliquer deux situations qui nous ont été rapportées en temps qu'étudiants élus.

À la rentrée 2024 a été diffusée une pétition dénonçant les liens entre Grenoble INP - UGA et l'industrie de l'armement, notamment dans le contexte du génocide en cours en Palestine. Elle a été signée par 380 étudiants, spécifiquement par 2 étudiants dont :

- le premier s'est vu refuser une demande de subvention sur les fonds propres de la fondation pour son année de césure. Il a reçu un mail de Murielle BRACHOTTE, directrice adjointe de la fondation, mettant notamment en avant les partenariats de la fondation avec ST et Lynred.

- le second n'a pas pu recevoir de subvention, pour les mêmes raisons selon un échange oral avec Murielle BRACHOTTE, qui lui a conseillé de ne pas déposer de demande.

Or, le guide des fondations partenariales édité par le ministère stipule que « La gestion des activités doit être désintéressée, ne pas être mise en œuvre au profit d'un cercle restreint de personnes et dépasser la satisfaction d'intérêts particuliers des subventions du fondateur, qui doit assurer que les membres, que les œuvres ou les activités menées répondent bien à l'objectif de satisfaire l'intérêt général. »

La décision de Murielle BRACHOTTE donne l'impression que la fondation contredit le principe de l'intérêt général et brime purement et simplement les étudiants dans l'exercice de leur citoyenneté.

Stéphane MANCINI

Dans l'organigramme, Grenoble INP - UGA est situé au-dessus de la fondation.

Benoît GIROUD

Nous suivons des procédures de sélection des dossiers, et ne pouvons pas accepter toutes les demandes.

Stéphane MANCINI

En l'occurrence, il a fallu récupérer la liste des signataires et vérifier les noms, pour attribuer ou non la bourse. La raison n'est pas budgétaire.

Benoît GIROUD

Faut-il entrer ici dans le détail ?

Vivien QUEMA

Non, la question sera instruite.

Rémi MUSTIERE

Où sera-t-elle instruite ?

Vivien QUEMA

Un courriel a été envoyé à ce sujet ; nous répondons toujours aux courriels.

Rémi MUSTIERE

Où la question sera-t-elle traitée ?

Vivien QUEMA

Elle sera traitée par l'établissement, avec l'appui de la fondation.

Délibération portée au vote

« Le Conseil d'administration approuve l'avenant n°3 aux statuts de la Fondation Partenariale Grenoble INP - UGA concernant la majoration du programme d'action

pluriannuel pour la période 2025/2030 et d'un montant total de 250 000 € pour Grenoble INP - UGA. »

La délibération recueille 22 votes favorables, 9 défavorables et 2 abstentions.

Elle est adoptée à la majorité.

h. Mise en actions du Conseil des transitions- Point d'avancement (information)

Étienne GHEERAERT

Le CA a voté la mise en œuvre de 22 actions lors du CA du mois de juin. 3 n'ont pas été validées, et font l'objet d'un nouveau travail du conseil des transitions. 6 sont en cours, et 5 font l'objet de réflexions. Des points seront faits ultérieurement sur les mesures qui auront avancé concrètement.

3. Formation, recherche, valorisation

a. Recrutement 2025

Nombre de places aux concours d'entrée des écoles pour la rentrée 2025-2026 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

Plateforme mon master : nombre de places et validation des attendus ainsi que des critères pour l'année 2025/2026 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

b. Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) : présentation du budget prévisionnel de la CVEC 2025 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

c. Mise à jour des modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) 2024-2025 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

d. Règlements des études et des examens 2024-2025 (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

e. Ginsen Summer school : validation d'attribution d'ECTS et du tarif (présenté en CEVU et en CP) (délibération simplifiée)

4. Affaires financières

- a. **Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Immobilier – Mise à jour (présenté en CP) (délibération simplifiée)**

- b. **Plan pluriannuel d'investissement (PPI) Informatique – Mise à jour (présenté en CP) (délibération simplifiée)**

- c. **Création d'un centre financier dédié au labex MateriAlps (présenté en CP) (délibération simplifiée)**

- d. **Approbation des cotisations pour les contrats Kic et Carnot (présenté en CP) (délibération simplifiée)**

5. Ressources humaines

- a. **Campagne emplois 2025 rectificative (présenté en CSA et en CP) (délibération)**

Étienne GHEERAERT

Grenoble INP - Ense3, UGA et Grenoble IAE – INP, UGA reportent d'un an un concours PR chacun, les postes étant dans l'intervalle tenus par des ATER. Par ailleurs, Grenoble INP - Ense3, UGA ajoute un poste d'ATER et Grenoble IAE – INP, UGA 4 postes d'ATER. Un gestionnaire des ressources humaines bénéficiaire de l'obligation d'emploi est recruté à la DRH. Enfin, un poste de technicien BAP J est transformé en poste d'assistant ingénieur BAP J à Grenoble IAE – INP, UGA.

Suite à la modification, la campagne de recrutement prévoit 3 concours PR, 5 MCF, 3 IGE, 1 PRAG/PRCE, 18 ATER et 1 TEC.

Christine GOCHARD

Le CSA a rendu 3 votes favorables et 3 votes défavorables, signalant son désaccord avec le fait que les transformations de postes IATS progressent systématiquement.

Délibération portée au vote

Le Conseil d'administration

- *approuve pour 2025 la proposition de modification de la campagne emploi validée au Conseil d'administration du 10 octobre 2024, telle que présentée en séance, et donc l'ouverture de :*
 - *3 concours de professeurs des universités*
 - *5 concours maîtres de conférence*
 - *3 concours d'ingénieur d'étude*

- 1 recrutement de technicien au titre de la politique handicap de l'établissement (décret 95-979)
 - 1 recrutement PRAG et PRCE, plus un susceptible d'être vacant
 - 18 recrutements ATER plus ceux susceptibles d'être vacants en cas de vacances temporaires et recrutements enseignants et enseignants-chercheurs infructueux.
- approuve la création de 3 postes IATS et la transformation de corps de 6 postes IATS.

La délibération recueille 24 votes favorables, 6 défavorables et 3 abstentions.

Elle est adoptée à la majorité.

b. Modification de la délibération RIFSEEP (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)

6. Affaires réglementaires

a. Action sociale : subventions de la restauration pour les agents (présenté en CSA et en CP) (délibération simplifiée)

b. Délibérations financières

Tarifs des dispositifs de formation professionnelle du DFP (présenté en CP) (délibération simplifiée)

Cécile GROS

Un point a été ajouté au dossier, qui n'a pas été présenté en Commission permanente ; c'est la raison pour laquelle il est abordé en séance plénière.

Les nouveaux tarifs ont été votés par le CA en juin puis en octobre 2024. Cette troisième version est modifiée sur deux points :

- ajout d'une nouvelle formation : diplôme d'Ingénieur spécialisé en économie régénérative (bac+6) en un an ;
- ajout du tarif des formations courtes (700 € par jour en moyenne).

Rémi MUSTIERE

Lors du dernier vote, le CA avait refusé une autre formation intitulée « master design et transition ». Vous aviez indiqué continuer à héberger cette formation dans l'établissement, mais pas dans Grenoble IAE – INP, UGA.

Isabella ZIN-TOMASINO

Je confirme que Grenoble IAE – INP, UGA ne portera plus la mention de master design ; une réflexion est en cours sur l'évolution de ce master avec l'ENSAG.

Un intervenant

Quelles sont les thématiques abordées ?

Isabella ZIN-TOMASINO

La formation est dédiée aux diplômés ingénieurs ; elle porte sur la transformation du métier d'ingénieur sur les aspects environnementaux (cycle de vie, impact carbone, sciences économiques et sociales) et est orientée sur les aspects régénératifs (ne se limitant pas à la réduction des impacts négatifs).

Délibération proposée au CA

« Le Conseil d'administration approuve les tarifs des dispositifs de formation professionnelle du Département formation professionnelle (DFP) à compter de la rentrée 2025/2026, tels qu'annexés. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrage exprimés.

**Tarifs 2025 de mise à disposition des locaux et prestations de Grenoble
INP - UGA - UGA (présenté en CP) (délibération simplifiée)****7. Retour sur délégations du CA à l'administrateur général
(présenté en CP) (pour information)**

Le point n'appelle pas de commentaire.

**8. Recueil des propositions de sujets pour l'ordre du jour du
prochain CA (tour de table)****Antoine LE GRAND**

Nous souhaitons une poursuite des informations sur le plan de restructuration, ainsi que sur le régénératif, qui avait fait l'objet d'une formation des administrateurs.

Alexandre BARRE

Il serait également utile de faire un point sur les stratégies étatiques (notamment la stratégie nationale bas carbone), qui encadrent les futures évolutions de l'industrie.

Nicolas RUTY

Je souhaite que le CA se penche sur le statut des enseignants du second degré, exclus du dispositif RIPEC et qui voient leurs conditions se dégrader depuis longtemps.

Le prochain CA est prévu le jeudi 13 mars 2025.

La séance est levée à 17 heures 30.